

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 594

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 594 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance extraordinaire du 27 janvier 2020, intitulé : "**Règlement numéro 594 autorisant des travaux d'ingénieurs pour la préparation des plans, devis et la surveillance de la réfection des stations de pompage Pratte et Casavant et un emprunt de 561 600 \$**", a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2020;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 16 mars 2020.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Greffière à l'hôtel de ville, au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Saint-Hyacinthe, le 25 mars 2020



Me Isabelle Leroux, ll.m.
Greffière adjointe